



# ENTRETIEN PROFESSIONNEL

## Une obligation pour toutes les entreprises !

### Obligatoire depuis 2014

Article 6315-1 code du travail

### Tous les salariés

- Dès + 2 ans d'ancienneté
- Après une longue absence

### Toutes les entreprises

- Quel que soit l'effectif
- Quel que soit le secteur d'activité

Le chef d'entreprise porte donc la responsabilité d'organiser cet entretien

Pour vous accompagner, 3 services au choix :

## FORMATION E-LEARNING

*Sérénité  
Autonomie*

Objectif : Réaliser l'entretien professionnel en interne



Tout ce qu'il vous faut savoir sur l'entretien professionnel (cadre légal, préparation, déroulé, formalisation)



Des vidéos et fiches outils à télécharger



Un entretien téléphonique avec Laure Denaiffe en fin de parcours

*Accompagnement  
Montée en compétences  
progressive*

## ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Objectif : Etre accompagné pas à pas pour s'autonomiser avec l'appui de Laure Denaiffe



Mise à disposition de trames et de fiches outils



1. Entretien en binôme
2. Entretien d'observation



Entretien "bilan"

## EXTERNALISATION COMPLÈTE

*Gain de temps  
Délégation*

Objectif : Externaliser l'ensemble de vos entretiens professionnels

1

Recueil d'informations pour mieux connaître la structure et préparer les entretiens

2

Réalisation des entretiens de vos salariés sur site ou en visioconférence

3

Rapport de synthèse et accompagnement dans la définition d'un plan d'actions

Pour vous inscrire



Laure DENAIFFE - 06.15.87.16.13 -  
contact@dnfrhconseil.com  
www.dnfrhconseil.com